

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 25 FÉVRIER 2016**

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, J-Marie MORENVAL, Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Laetitia MARION, Émilie BÉNÉCY, Blandine MARQUIS, Anthony CATHAUD, Jean-Pierre JOULAIN, Laetitia GUIRONNET.

Absents : Élisabeth GUYOT procuration à Hervé MEDINA, Sandrine LABAUME procuration à Roger AULAGNE.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.12.2015**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le contrat de délégation du service public d'assainissement arrive à terme au 31 décembre 2016. La commune doit donc lancer un appel d'offres pour confier ce service à un nouveau délégataire. Dans le cadre de cette procédure, il faut déterminer le choix du mode de gestion.

Le cabinet Euryèce, chargé de gérer ce dossier pour la commune a établi un rapport qui détermine le mode de gestion du service public d'assainissement le plus approprié pour la commune de Suze la Rousse. Le choix proposé se porte sur une délégation de service public par un contrat d'affermage.

Accepté à l'unanimité.

#### **CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE**

Suite à une modification de l'organisation des services du Département et des collèges, le Conseil Départemental propose à la commune une nouvelle convention d'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège.

L'établissement scolaire prendra désormais en charge directement la participation financière allouée à la commune. Cette participation est fixée par le Département sous la forme d'une location horaire, détaillée dans la convention. Le Collège fournit chaque trimestre le planning d'utilisation des équipements.

La commune facturera au Collège en fonction des éléments transmis.

Accepté à l'unanimité.

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

En raison du renouvellement du contrat de délégation de service public de l'assainissement, il convient de constituer la composition de la Commission de Délégation de Service Public, par l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après vote sont élus à 18 voix pour et 1 abstention :

- Monsieur Jean-Marie MORENVAL, Monsieur Gérard GUERIN, Madame Elisabeth GUYOT membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public.
- Madame Blandine MARQUIS, Monsieur Jacques AUBERT et Monsieur Jean-Pierre JOULAIN, membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public.

### **OUVERTURES DE CRÉDITS AU BUDGET 2016**

Afin de permettre d'engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, il est proposé d'ouvrir les crédits correspondants.

Approuvé à 18 voix pour et 1 abstention.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Approuvé à 17 voix pour et 1 abstention.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET GÉNÉRAL**

Approuvé à 17 voix pour et 1 abstention.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET DÉCHETTERIE**

Approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR**

Approuvé à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION DE BONS CADEAUX**

Par délibération du 8 février 2012 il avait été décidé d'offrir aux agents communaux, en guise de cadeau de fin d'année, des bons cadeaux à utiliser chez les commerçants suziens. Le montant de ces bons a été réévalué à 30 € par personne.

La Trésorerie sollicite le Conseil Municipal pour que soit officialisée cette décision afin de pouvoir procéder au paiement des factures émises par les commerçants concernés.  
Accepté à l'unanimité.

### **ENCAISSEMENT DU LOYER DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

Le bâtiment de l'ancien hôtel Le Relais du Château a été cédé par un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans à la société ADIS.

Lors de la signature de l'acte notarié, la société ADIS a souhaité payer l'intégralité du loyer pour la durée totale du bail. Il est proposé d'encaisser le chèque d'un montant de 660 €.  
Accepté à l'unanimité.

### **REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

Il est proposé d'encaisser plusieurs chèques relatifs à des remboursements de sinistres.  
Accepté à l'unanimité.

### **DIVERS**

- le Président de Groupama-Suze est remercié pour le don de tables, chaises et frigo aux écoles.
- Après une longue période de panne, les feux tricolores route de Bollène fonctionnent à nouveau.
- Malgré la pose de panneaux demandant aux propriétaires de chiens d'être attentifs à la propreté de l'espace public, on constate encore beaucoup d'excréments canins dans les rues.
- Un élu demande à connaître la liste précise des travaux de voirie effectués en 2015. Il suffit de venir en mairie pour obtenir ce genre de renseignements auprès de la secrétaire générale.
- La question est posée du coût du raccordement à l'assainissement collectif. Pour une nouvelle construction ou un nouveau permis de construire, le prix est de 3050 € facturé par la commune. Cette information peut être obtenue au secrétariat de la mairie.
- Il est demandé où en est le PLU et plus précisément la situation des terrains au nord du Lez. Pour le moment, les études réglementaires sont en cours. Tous les administrés pourront prendre connaissance du projet du P.L.U. dans le cadre de l'enquête publique. En ce qui concerne les zones inondables, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est consultable en mairie.
- Il est demandé de connaître le montant des frais de l'entretien de la gendarmerie depuis 20 ans. Les éléments seront transmis par la secrétaire générale dans les jours à venir.

- Il est demandé quand est prévu la prochaine réunion de la commission des impôts directs. Réponse : c'est la Direction Départementale des Finances Publiques qui transmet à la mairie les éléments à étudier une fois par an. La commission sera donc convoquée à ce moment-là.
- Les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire suivent leur cours normalement.
- Le vote du budget 2016 aura lieu lors du prochain conseil municipal fixé le vendredi 8 avril à 20 heures. Le conseil municipal sera convié à visiter le chantier de l'école élémentaire ce même jour à 19 heures.
- Monsieur Girardin a renouvelé verbalement sa demande d'obtenir l'autorisation d'une sortie sur la place Paul Pommier. Le conseil municipal confirme sa position de refus à 17 voix contre et 2 abstentions.
- Concernant le projet d'aménagement de circulation pour permettre aux riverains de la rue de la Petite Fontaine et de la Fontaine d'Argent de circuler plus facilement, il est clairement précisé qu'il ne s'agit en aucun cas d'un projet de déviation comme cela a pu circuler. Une réunion a été organisée avec les riverains pour expliquer le projet qui sera intégré dans le P.L.U. Quant à un éventuel projet de construction aux anciens abattoirs, les services du Département ont été consultés pour connaître l'éventuelle possibilité de sorties sur la RD 59. Ils ne peuvent pas se prononcer sans un projet concret.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion à la Communauté de Communes s'est tenue mercredi 24 février à propos de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le taux de la taxe prévue pour Suze la Rousse est en nette augmentation mais ne couvre pas le coût réel du service. La commune devrait donc supporter sur le budget communal environ 29 000 €. Ce financement n'était pas du tout prévu et Monsieur le Maire s'est fortement opposé à cette éventualité. La discussion a été assez virulente et Monsieur le Maire a quitté la réunion en annonçant qu'il ne participerait plus à aucune réunion de la CC DSP si une solution différente n'était pas trouvée par la Communauté de Communes.
- Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que chaque permis de construire instruit par la CC DSP coûte à la commune 266 €, y compris pour les permis annulés et redéposés.

La séance est levée à 21h40.